

**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
**Société anonyme au capital de 606.371,25 euros**  
**Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes**  
**06560 Valbonne**  
**RCS Grasse N° 443 676 309**  
**(ci-après la « Société »)**

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2020**

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS**

---

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport des opérations relatives aux options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**I. OPÉRATIONS D'ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS**

**A. Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2019**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019, en sa 19<sup>ème</sup> résolution, a délégué au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit (38) mois, sa compétence pour émettre au profit des dirigeants sociaux de la Société, des membres du personnel de la Société, et des membres du personnel des Sociétés liées à la Société au sens du 1° de l'article L.225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux au maximum 500.000 options donnant droit à la souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires serait déterminé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce ; ce prix de souscription serait déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Le nombre total des options ne pouvait donner droit à la souscription d'un nombre d'actions supérieur à 500.000 actions nouvelles.

L'Assemblée Générale a délégué tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables, pour mettre en œuvre l'autorisation, et notamment de :

- déterminer l'identité des bénéficiaires et le nombre d'options consenties à chacun d'eux ;
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'exercice des options ;

- étendre le bénéfice de ces options aux salariés des sociétés du groupe visées à l'article L.225-180 du Code de commerce qui viendraient s'ajouter au périmètre actuel du groupe ;
- prévoir l'obligation d'être salarié de la société et/ou des sociétés du groupe visées au 1° de l'article L.225-180 du Code de commerce, au moment de l'exercice des options ;
- fixer la période d'exercice des options et d'interdiction de revente immédiate des actions souscrites, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois (3) ans à compter de la levée de l'option conformément à l'article L.225-177 du Code de commerce.

## **B. Conseil d'Administration du 27 juin 2019**

Le Conseil d'Administration a fait usage, le 27 juin 2019, de la délégation de compétence qui lui a été conférée par la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2019 et a émis 385.016 options de souscription d'actions aux termes de trois plans à savoir le plan STOCK OPTIONS 2019-A, le plan STOCK OPTIONS 2019-B et le plan STOCK OPTIONS 2019-C, selon les modalités principales suivantes.

### **1. STOCK OPTIONS 2019-A**

**(i) Nombre d'options** : 94.516 options.

**(ii) Prix d'exercice**

Le prix d'exercice a été fixé à un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action souscrite.

Le prix a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce.

Ce prix restera fixe pendant toute la période de validité des options sauf si la Société venait à réaliser une des opérations prévues par la loi nécessitant un ajustement (article L.225-181 du Code de commerce).

**(iii) Durée de validité des options**

La durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration, soit jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

### **2. STOCK OPTIONS 2019-B**

**(i) Nombre d'options** : 257.500 options.

**(ii) Prix d'exercice**

Le prix d'exercice a été fixé à un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action souscrite.

Le prix a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce.

Ce prix restera fixe pendant toute la période de validité des options sauf si la Société venait à réaliser une des opérations prévues par la loi nécessitant un ajustement (article L.225-181 du Code de commerce).

**(iii) Durée de validité des options**

La durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration, soit jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

**3. STOCK OPTIONS 2019-C**

**(i) Nombre d'options** : 33.000 options.

**(ii) Prix d'exercice**

Le prix d'exercice a été fixé à un euro et cinquante centimes d'euro (1,50 €) par action souscrite.

Le prix a été déterminé conformément aux dispositions de l'article L.225-177 du Code de commerce.

Ce prix restera fixe pendant toute la période de validité des options sauf si la Société venait à réaliser une des opérations prévues par la loi nécessitant un ajustement (article L.225-181 du Code de commerce).

**(iii) Durée de validité des options**

La durée de validité des options est de sept (7) ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'Administration, soit jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

**II. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

**A. Attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice de mandataires sociaux**

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, durant l'année, par la Société aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-A CONSENTIES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-B CONSENTIES	PRIX D'EXERCICE	DATE D'ÉCHÉANCE
Fredrik BRAG	84.516	-	1,50 €	26 juin 2026
Oran MUDUROGLU	-	50.000	1,50 €	26 juin 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.225-185, alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a fixé la quantité des actions résultant de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées que les bénéficiaires ci-dessus, en leur qualité de dirigeant, sont tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions :

BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-A CONSENTIES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-B CONSENTIES
Fredrik BRAG	21.129 (25%)	-
Oran MUDUROGLU	-	12.500 (25%)

**B. Levées d'options de souscription d'actions par des mandataires sociaux**

NÉANT

**III. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES À DES SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX**

**A. Attributions d'options de souscription d'actions au bénéfice de salariés non mandataires sociaux**

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription d'actions consenties, au cours de l'exercice 2019, par la société à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :

BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-B CONSENTIES	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-A CONSENTIES	PRIX D'EXERCICE	DATE D'ÉCHÉANCE
Sophie CAMPAGNO	20.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Nicolas DANO	30.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Sebastien GROSSET	9.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Jean OLIVIER	9.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Emmanuelle LEYGUES	6.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Bernard REYMANN	32.500	10.000	1,50 €	26 juin 2026
Yan LIU	35.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Anne-Sophie AUROUX	6.000	-	1,50 €	26 juin 2026
Nozha BOUJEEMA	60.000	-	1,50 €	26 juin 2026

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre, le prix et la date d'échéance des options de souscription d'actions consenties, au cours de l'exercice 2019, par la société à un salarié de la société MEDIAN MEDICAL TECHNOLOGY CO., LTD., filiale de la Société, dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE STOCK OPTIONS 2019-C CONSENTIES	PRIX D'EXERCICE	DATE D'ÉCHÉANCE
Robin ZHANG	33.000	1,50 €	26 juin 2026

**B. Levées d'options de souscription d'actions par des salariés non mandataires sociaux**

NÉANT

**Le Conseil d'Administration**